

Hélène Dumas  
**Juger le génocide sur les collines.**  
**Une étude des procès *gacaca* au Rwanda (2006-2012)**

**Thèse de doctorat**  
**Histoire et civilisations**  
**EHESS**  
**Soutenue publiquement le 22 mars 2013**

**Résumé de la thèse**

Construit à partir d'une analyse des audiences de procès *gacaca* au Rwanda, le travail propose une reconstitution des mécanismes concrets d'exécution du génocide des Tutsi de 1994, à l'échelle micro-locale. Fondée sur un corpus d'archives orales constitué au cours d'une enquête de plusieurs années dans ce pays, la thèse tente une restitution de l'événement à travers les récits d'expérience déployés par les différents acteurs sur une scène judiciaire inédite où les juges sont eux-mêmes survivants ou témoins. À la différence d'une approche institutionnelle ou politique visant à évaluer le processus judiciaire au regard des principes de la « justice transitionnelle » ou des objectifs de « réconciliation nationale », le travail prend appui sur le contenu des audiences et cherche à examiner leur contribution à la connaissance de l'histoire du génocide.

Les juridictions *gacaca* sont nées de la catastrophe inouïe de 1994 dont l'ampleur et les singularités ont été documentées très tôt par diverses institutions nationales ou internationales et par des associations de victimes. De ces premières enquêtes, émerge l'idée au sein des autorités rwandaises de ramener le crime là où il fut commis, c'est-à-dire au cœur des communautés sociales. Ces tribunaux sont ainsi moins les héritiers d'une « tradition » – dont les représentations sont tributaires de l'expérience coloniale – que des spécificités irréductibles du génocide. Placée entre les mains des acteurs locaux, la justice est exercée par des juges élus sur leurs collines ou leurs quartiers : ils auront la charge de juger leurs anciens voisins.

C'est donc une justice de proximité qui est mise en œuvre. Proximité avec les lieux de massacre d'abord, les audiences se tenant soit directement sur le théâtre de tueries de masse (comme dans le stade Gatwaro de Kibuye), soit dans leur environnement immédiat, marqué par de multiples signes commémoratifs (monuments et stèles). Proximité sociale et affective ensuite, les protagonistes du procès étant liés par une multiplicité de liens sociaux, voire familiaux. Proximité corporelle enfin instituée au cœur d'un espace si peu formalisé matériellement et qui place les accusés dans une confrontation physique directe avec les victimes. La configuration même de la scène judiciaire donne ainsi à voir l'intimité des massacres.

C'est donc depuis ce cadre singulier qu'émergent les récits sur l'événement : ceux des survivants, s'ouvrant alors sur « ce temps-là » (*icyo gihe*) du génocide et l'expression d'affects puissants, analysée dans sa relation au contexte commémoratif marqué par des crises de reviviscence traumatique. « Ce temps-là » est marqué par le retournement brutal de la familiarité des espaces sociaux et topographiques, le bouleversement des repères sensoriels. Les récits des survivants se trouvent ici analysés pour ce qu'ils disent d'une expérience sensible (sensorielle) des massacres. Le temps du génocide ne s'est probablement pas refermé avec la fin des tueries pour des rescapés qui viennent devant les *gacaca* demander la restitution des corps des leurs, donnant alors à travers ces récits, un accès à la dimension intime d'un deuil répété et interminable.

Pour les tueurs, au contraire, les massacres sont vécus – et rapportés comme tels au cours des audiences – dans la continuité du temps d'avant, celui des pratiques et représentations hostiles ouvertes par le temps de la guerre, celui du travail champêtre ou des sociabilités de cabaret. Les aveux des tueurs devant les *gacaca* sont analysés à partir d'une étude des champs sémantiques mobilisés (en kinyarwanda) afin de rendre compte des imaginaires présidant à la mobilisation de pratiques particulières de mise à mort, sur le mode guerrier et cynégétique en particulier. Placés au cœur de groupes aux effectifs souvent importants (les *ibitero*), les tueurs offrent successivement des regards kaléidoscopiques des massacres dont on saisit la fulgurance dans le récit de leur effroyable succession. Pillages et viols suivent des logiques communes d'accumulation et de répartition et se trouvent pleinement intégrés au processus meurtrier comme en témoigne la difficile hiérarchisation entre les différents types d'actes dans les aveux.

Après avoir décrit « la scène judiciaire et ses acteurs » dans une première partie, le travail se concentre sur une unité de lieu, la commune de Shyorongi, située au nord de Kigali, afin d'y décrire les dynamiques différenciées d'exécution des massacres. Présentant la particularité d'avoir été au cœur du théâtre des combats de la guerre civile opposant les FAR et l'APR, cette commune permet de mesurer l'impact de la guerre sur le déroulement du génocide. Tous les acteurs se trouvent ainsi représentés en un lieu unique : militaires (officiers, sous-officiers et hommes du rang) et civils aux statuts socio-économiques divers. L'entrée dans le temps du génocide à Shyorongi passe d'abord par une description de la géographie des tueries effectuée au moyen de la restitution de deux entretiens itinérants avec un survivant et une femme juge (elle aussi rescapée). Entre effacement et traces mémorielles (souvent ténues), ce repérage topographique permet d'accéder à une première modalité d'assassinat par la mobilisation des particularités topographiques (fleuve, rocher, forêt), des infrastructures (école, église, route) et des espaces intimes (latrines) dans l'entreprise d'extermination.

La description de l'espace se prolonge ensuite par celle des lieux sociaux au cœur desquels les massacres sont exécutés. L'ensemble des acteurs réunis dans le tribunal sont tous d'anciens voisins, amis, ou membres de la même famille. Il s'agit alors d'explorer, cette fois en s'appuyant sur un corpus biographique, la complexité des liens sociaux unissant les différents protagonistes avant le déclenchement du génocide. Cette lecture subjective du social fait ressurgir la brutalité de la réversibilité des attaches familiales et réinscrit les trajectoires individuelles et collectives dans une histoire complexe, éloignée de toute perspective téléologique. Complexité que l'on retrouve également dans l'exécution des massacres à tous les échelons de la commune. L'analyse du procès d'un ancien officier de l'armée rwandaise lève le voile sur la priorité accordée au projet génocide sur la conduite des hostilités, les militaires en question n'opérant aucune distinction entre les deux dynamiques : les massacres des civils sont conçus et mis en œuvre sur le modèle des opérations tactiques. Tous ceux qui ont alors tenté de s'opposer à cette logique, refusant notamment de retourner leurs armes contre les civils, ont été exécutés comme des traîtres. Les modalités de sanction des actes de sauvetage rendent ici compte de l'homologie instituée entre guerre et génocide. L'examen des procès de responsables de l'administration civile et de petits potentats locaux affiliés à des partis politiques extrémistes permettent de reposer la question de la redistribution des lieux de pouvoir et d'observer la manière avec laquelle se déploient les formes de rationalisation du massacre de masse des habitants tutsi des collines. Un dernier type d'acteur vient illustrer la diversité des types d'engagement dans la violence : celui d'une institutrice ayant encouragé les viols répétés de sa propre élève.

L'étude des différentes modalités d'exécution des massacres dans la commune de Shyorongi s'achève par l'exploration des dynamiques propres aux tueries de voisinage en concentrant l'analyse sur une colline : celle de Nyarurama. À travers une audience, complétée

par de nombreux entretiens biographiques avec une survivante et des témoins, il s'agissait de comprendre les mécanismes par lesquels le proche devient ennemi, transformation au cœur de laquelle la cruauté tient une place singulière : à travers l'atteinte au corps de l'Autre, se joue la création de la différence dans un univers social marqué par la proximité. Le rapprochement de focale ainsi choisi permet en outre de repérer les dynamiques de constitution et de circulation des groupes de tueurs (les *ibitero*), y compris au moyen d'une contrainte marquée par des logiques punitives. La description de ces massacres de proximité se déploie au cœur du procès où les survivants sont présents. Ces derniers dénoncent alors avec véhémence la mise à mort des leurs par les voisins, implication qui fait pour eux toute la singularité de leur expérience. Et le temps du génocide n'a pas refermé son ultime parenthèse pour des rescapés vivant dans l'après-coup dans la proximité de leurs anciens bourreaux et de leurs familles.

En reconstituant ainsi les mécanismes d'exécution du génocide à l'échelle locale, ce travail visait à restituer toute sa complexité à l'histoire du génocide des Tutsi, telle qu'elle se trouvait mise au jour dans une scène judiciaire marquée par des singularités héritées de l'événement lui-même. Mené « au ras du sol », cette enquête permet de mieux saisir et comprendre la fulgurance radicale du massacre.